

BOURSE DE FORMATION : RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

APPEL DE LETTRES D'INTENTION (HIVER 2015)

Conformément à ses objectifs qui visent à recruter et à former des chercheuses dans le domaine des interventions en sciences infirmières, le Réseau de recherche en interventions en sciences infirmières du Québec (RRISIQ) offrira des bourses de formation à l'hiver 2015. La lettre d'intention demandée est obligatoire pour permettre de préparer le concours.

Pour les demandes de renouvellement, veuillez indiquer tous les changements apportés à votre projet original dans la lettre d'intention.

Types de financement	Montant maximum alloué*	Durée maximale de la bourse
Bourse de formation au postdoctorat	50 000\$/an*	2 ans
Bourse de formation au doctorat	40 000\$/an*	2 ans
Bourse de formation à la maîtrise	15 000\$/an*	2 ans

* Le montant alloué est dépendant du budget et des demandes reçues par l'université d'appartenance.

* Tous les candidats doivent aviser le RRISIQ de toute autre bourse déjà accordée ou à recevoir.

Si vous êtes lauréat d'une bourse d'un autre organisme, le RRISIQ peut vous octroyer une bourse jusqu'à concurrence de 60 K pour les doctorats et 40 K pour les maîtrises. Ce montant ne sera jamais supérieure au montant maximum alloué du programme.

* Pour les détenteurs de licence de pratique infirmière provenant de l'extérieur du Québec, les montants des bourses sont de 7,500\$ (maîtrise), 20,000\$ (doctorat) et 25,000\$ (postdoctorat).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS BOURSIERS

- Être inscrite à temps plein dans un programme de formation de 2e, 3e cycle ou post doctoral en sciences infirmières dans une des universités partenaires du Réseau (selon les critères de cette université)
- Être dirigée (ou codirigée pour les post docs) par une chercheuse régulière du RRISIQ
La liste des chercheuses régulières du Réseau est disponible sur notre site Web (www.rrisq.com). Un chercheur régulier doit détenir une affiliation dans une université québécoise, et être détenteur d'un doctorat ou d'un diplôme professionnel en santé. Ce chercheur doit être activement impliqué dans l'activité scientifique du Réseau et être habilité par son institution à diriger des projets de recherche ainsi que des mémoires ou thèses d'étudiants de 2e et 3e cycles. Il ne s'agit pas de quelqu'un qui reçoit une rémunération à titre de stagiaire postdoctoral ou de "fellow".
- Ne pas avoir déjà reçu de bourse d'études RRISIQ dans le même programme d'études
- Détenir ou être en voie d'obtenir la licence de pratique infirmière
- Être de nationalité canadienne ou résident permanent

Le RRISIQ remercie le Ministère de la Santé et des Services sociaux de sa contribution financière qui permet la poursuite de notre mandat.

- *Pour les étudiants au doctorat seulement* : avoir, sur son Comité de thèse au moins une chercheuse régulière du Réseau détenant un poste dans une université partenaire autre que celle où la candidate est inscrite;
- *Pour les étudiants au postdoctorat seulement* : Le stage postdoctoral doit se dérouler dans une autre université que le Ph.D. Les étudiants qui sont inscrits dans une université autre que les universités partenaires du réseau doivent être codirigés par un membre régulier du réseau.

Les projets doivent toucher les **domaines de recherche du RRISQ** soit :

Proposer d'effectuer un projet de recherche ayant pour objectif **d'élaborer, adapter, implanter, mettre à l'essai et évaluer** une intervention clinique, en gestion et organisation des services ou en formation en sciences infirmières :

Une intervention clinique en sciences infirmières réfère à une action, un ensemble d'actions ou un programme relevant du champ de pratique clinique professionnel de l'infirmière et exécuté auprès de clientèles de soins (patients, familles, groupes, populations).

- **Les résultats attendus** réfèrent à des résultats cliniques sur la santé physique, psychologique, ou sociale ou autres résultats cliniques **directement évalués chez la clientèle visée**. Les résultats cliniques peuvent aussi inclure des indicateurs de qualité de soins (ex : complications, chutes, plaies de pression, etc.) et l'utilisation des services, (dépistage de cancer, consultations, hospitalisations, etc.). Les « **résultats cliniques** » réfèrent à l'impact des interventions sur des populations de patients et **non** sur des infirmières, des étudiants, des services ou des organisations.

Une intervention en gestion et organisation des services en sciences infirmières réfère à un ensemble d'activités qui peuvent porter sur des modèles d'organisation des soins infirmiers, des stratégies d'attraction, de déploiement et d'utilisation des ressources humaines et matérielles dédiées aux soins, de nouvelles modalités d'organisation du travail des prestataires de soins, l'introduction et l'utilisation des technologies de l'information et des communications, des modifications dans l'environnement de travail des prestataires de soins, le développement et la mise en œuvre de mesures d'évaluation de la qualité et de la performance, la mise en œuvre de pratiques organisationnelles visant à soutenir la gestion et la prestation des services infirmiers.

- **Les résultats attendus** des interventions en gestion et organisation des services, incluent : des effets reliés à l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines et matérielles dédiées aux soins (étendue de la pratique infirmière, rétention et stabilité, clarté des rôles, autonomie, collaboration); des effets reliés à l'optimisation des processus de soins (ex : accessibilité, continuité, globalité, qualité des prestations), des effets reliés à la sécurité des patients et à l'amélioration de leurs conditions.

Le RRISQ remercie le Ministère de la Santé et des Services sociaux de sa contribution financière qui permet la poursuite de notre mandat.

Une intervention en formation en sciences infirmières réfère à toute activité ou tout programme éducatif, incluant une stratégie, un modèle ou une pratique d'apprentissage, d'enseignement ou d'évaluation en sciences infirmières, réalisé auprès d'infirmières ou d'étudiantes infirmières.

- **Les résultats attendus** incluent la qualité de l'apprentissage, le développement de compétences infirmières (jugement clinique, leadership, rigueur, etc.) ou l'atteinte de niveaux de compétences (accession à un stade plus avancé de l'expertise). Les résultats peuvent être cliniques (qualité des soins, sécurité des patients, utilisation des services).

Les interventions en transfert de connaissances en sciences infirmières peuvent se retrouver dans les trois domaines (Ex : mise en application de guide de pratique clinique (guidelines) et évaluation sur des résultats cliniques, effectuer une revue Cochrane des effets d'interventions, etc.). Si l'intervention à l'étude s'adresse à d'autres infirmières (ex. : transfert des connaissances), elle doit comporter au moins une mesure de résultat clinique auprès de patients très clairement identifiée.

Marche à suivre pour déposer une demande d'intention

Formulaire de lettre d'intention :

Voir Formulaire en attaché.

Cette étape est obligatoire. Elle permet de procéder à une première sélection des demandes. Elle sert notamment à évaluer à quel point le projet de recherche envisagé rejoint les domaines de recherche du Réseau et les définitions des interventions mentionnées ci-dessus.

Pour compléter une demande de lettre d'Intention, SVP suivre les instructions suivantes:

1. Chaque étudiant doit ouvrir (et se créer, le cas échéant) un compte utilisateur sur le site internet www.rrisq.com.
2. L'étudiant devra compléter le document PDF interactif " LOI_Form " disponible sur le site. Il joindra ce formulaire à sa demande en ligne. Il devra renommer le document PDF : "Prenom_Nom_LOI_Form"
3. L'étudiant sauve sa demande en ligne et la confirme comme "Complétée" avant la date limite.

Le RRISQ remercie le Ministère de la Santé et des Services sociaux de sa contribution financière qui permet la poursuite de notre mandat.

DATES À RETENIR POUR LE CONCOURS

Concours de l'hiver 2015	
Date approximative à laquelle les formulaires à jour sont disponibles sur le site Internet du RRSIQ	mi-décembre 2014
Date limite pour soumettre une demande d'intention	6 février 2015
Date approximative avant laquelle la candidate devrait recevoir une réponse à sa demande d'intention	Fin février 2015
Date limite pour soumettre une demande complète	10 avril 2015
Date approximative avant laquelle la candidate devrait recevoir une réponse à sa demande complète	mi-juin 2015

COORDONNÉES DU RRSIQ

Pour plus d'informations sur nos concours, rejoignez notre coordonnatrice :
par courriel : lucile.taillieu@umontreal.ca
par téléphone : (514)343-6111 poste 1810
Notre site Internet : www.rrsiq.com

Le RRSIQ remercie le Ministère de la Santé et des Services sociaux de sa contribution financière qui permet la poursuite de notre mandat.